

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 20h55), Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, François Rousseau, Astrid Auzou-Connes, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Isabelle Ladousse, Raymond Raphael, Simone Parvez, Caroline Danhiez, Patrick Bernert.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 20h55)
Michèle Viala
Claudie Mory
Mireille Ramos
Pierre Chazan
Hervé Dole
Claude Thomas-Collombier
Frédéric Henriot
Rémi Darmon
Alain Roche
Stéphane Charousset
Rachid Redouane

Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Eliane Sauteron
Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à François Rousseau
Pouvoir à Astrid Auzou-Connes
Pouvoir à Patrick Bernert
Pouvoir à Simone Parvez
Pouvoir à Caroline Danhiez

Absent :

Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents à 20h40 21
Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Ariane Wachthausen est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
11-déc	17-257	Convention de formation passée avec le Syndicat National d'Union des Psychomotriciens – SNUP – 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry sur Seine, pour un agent, sur le thème « danse-thérapie par l'expression primitive ». Le montant de la dépense s'élève à 1 400 € TTC.
11-déc	17-258	Convention de formation passée avec Berger-Levrault – 64 rue Jean Rostand 31670 Labège, pour 3 agents sur le thème « e.simulation budgétaire ». Le montant de la dépense s'élève à 1 098 € TTC
11-déc	17-259	Convention de formation passée avec CEDIS Formation – Centre d'Ecodéveloppement et d'initiative Sociale – 105/107 boulevard de Chanzy 93100 Montreuil, pour un conseiller municipal, sur le thème « Préparation et analyse du budget 2018 ». Le montant de la dépense s'élève à 150 € TTC.
13-déc	17-260	Adoption du marché n°2017-15 relatif à la location et maintenance du parc de photocopieurs de la ville – Lot n°1 : Location et maintenance de photocopieurs A3, attribué à la société DACTYL BURO. Ce marché est constitué de 2 postes : <ul style="list-style-type: none"> - Poste 1 : 33 617,76 € TTC - Poste 2 : prestations sur bons de commandes sans montant minimum annuel ni maximum annuel.
13-déc	17-261	Adoption du marché n°2017-15 relatif à la location et maintenance du parc de photocopieurs de la ville : Lot n°2 : Location et maintenance de photocopieurs A4, attribué à la société DACTYL BURO. Ce marché est constitué de 2 postes : <ul style="list-style-type: none"> - Poste 1 : 16 060, 80 TTC - Poste 2 : prestations sur bons de commandes sans montant minimum annuel ni maximum annuel.
13-déc	17-262	Adoption du marché n°2017-28 relatif aux assurances incendie, accidents et risques divers – Lot 1 : Assurance de la responsabilité civile et des risques annexes de la commune d'Orsay, attribué à la société PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (courtier mandataire) / AREAS DOMMAGES (assureur). Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 16 674, 60 € TTC
13-déc	17-263	Adoption du marché n°2017-28 relatif aux assurances incendie, accidents et risques divers – Lot 2 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Orsay, attribué à la société SMACL ASSURANCES. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 729,21 € TTC
20-déc	17-264	Souscription d'un prêt de 250 000 € TTC pour le budget assainissement auprès de la Banque Postale

20-déc	17-265	Contrat de cession du droit d'exploitation d'une représentation du spectacle (Une femme au soleil) – Compagnie Sam Hester le 16 mars 2018, dans le cadre du festival « Et si on dansait ? » du 8 au 25 mars 2018. Le montant total de la dépense s'élève à 4 701,80 € TTC dont 4 500 € seront versés à la compagnie par l'association Collectif Essonne Danse. Le reste dû, soit 201,80 € TTC, sera pris en charge par la commune d'Orsay
20-déc	17-266	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Gymnase Blondin au profit de l'association Terra Lusa pour une soirée dansante le 21 avril 2018
20-déc	17-267	Convention avec l'association SASU RLIMITE à l'occasion du festival « Street Art Paradise » organisé par le service Jeunesse, pour la programmation d'une animation le 26 mai 2018. Le montant de la dépense s'élève à 1 504 € TTC
20-déc	17-268	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°1 : Boucherie Fraîche, attribué à la société SOCOPA. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-269	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°2 : Volaille Fraîche, attribué à la société SOCOPA. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-270	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°3 : Charcuterie Fraîche, attribué à la société ETS LUCIEN. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-271	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°4 : Produits de la mer et d'eau douce frais, attribué à la société HIODEE. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-272	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°5 : Fruits et légumes frais, attribué à la société UNION PRIMEURS LAURANCE. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-273	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°6 : Produits laitiers et avicoles, attribué à la société PRO A PRO. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-274	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°7 : Produits surgelés, attribué à la société DAVIGEL. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-275	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°8 : Epicerie, attribué à la société CERCLE VERT. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.

20-déc	17-276	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°9 : Boulangerie Fraîche, attribué à la société France PAIN – TOUFLET BOULANGER. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-277	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°10 : Boissons, attribué à la société PRO A PRO. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-278	Adoption du marché 2017-16 relatif à la fourniture de denrées pour les services de la restauration scolaire, municipale, de la petite enfance et du CCAS. Lot n°11 : Produits frais et réfrigérés, attribué à la société DAVIGEL. Le marché est à bons de commandes sans maximum ni minimum.
20-déc	17-279	Adoption du marché n°2017-14 relatif à la fourniture administrative de bureau, fourniture scolaire, fourniture d’enveloppes, de papier à en-tête et de papier ordinaire – Lot n°1 : Fourniture administrative de bureau, attribué à la société NV BURO. Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni maximum annuel.
20-déc	17-280	Adoption du marché n°2017-14 relatif à la fourniture administrative de bureau, fourniture scolaire, fourniture d’enveloppes, de papier à en-tête et de papier ordinaire – Lot n°2 : Fourniture de bureau réservée à des opérateurs économiques employant des travailleurs handicapés, attribué à la société L’ENTREPRISE ADAPTEE. Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni maximum annuel.
20-déc	17-281	Adoption du marché n°2017-14 relatif à la fourniture administrative de bureau, fourniture scolaire, fourniture d’enveloppes, de papier à en-tête et de papier ordinaire – Lot n°3 : Fourniture d’articles de papeterie scolaire et d’équipements de classe, de travaux manuels, dessins peinture, attribué à la Société Centrale Interprofessionnelle. Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni maximum annuel.
20-déc	17-282	Adoption du marché n°2017-14 relatif à la fourniture administrative de bureau, fourniture scolaire, fourniture d’enveloppes, de papier à en-tête et de papier ordinaire – Lot n°4 : Fourniture d’enveloppes et de papier à en-tête, attribué à la société Compagnie Européenne de Papeterie. Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni maximum annuel.
20-déc	17-283	Adoption du marché n°2017-14 relatif à la fourniture administrative de bureau, fourniture scolaire, fourniture d’enveloppes, de papier à en-tête et de papier ordinaire – Lot n°5 : Fourniture de papier vierge. Il s’agit d’un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni maximum annuel.
19-déc	17-284	Convention de mise à disposition payante du terrain synthétique de rugby du stade municipal au profit de l’association Rugby Massy Club Essonne pour l’organisation d’un entraînement de rugby le lundi 18 décembre et le mardi 19 décembre 2017. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 255 €.
08-jan	17-285	Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l’Essonne – Contrat culturel de territoire – saison culturelle 2018

22-déc	17-286	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase Blondin au profit du Comité Départemental Jeux Echecs 91 (CDJE 91) le samedi 10 février 2018, pour l'organisation d'un championnat des écoles de l'Essonne de jeux d'échecs
22-déc	17-287	Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement communal de la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) : attribution d'un fonds de concours à la commune d'Orsay
22-déc	17-288	Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis dans le cadre des projets de développement des clubs et de la pratique
22-déc	17-289	Adoption du marché n°2017-22 relatif à la maintenance des équipements de ventilation, extraction et nettoyage des réseaux aérauliques et désinfection des cuisines scolaires, des crèches et de la résidence pour personnes âgées, attribué à la société DIPAN France SA. Le montant forfaitaire annuel est de 4 500 € HT pour la ville et de 725 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 30 000 € HT pour la ville et de 10 000 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2 (maintenance curative)
22-déc	17-290	Adoption du marché n°2017-24 relatif à la maintenance des chaudières individuelles, chauffe-eau des bâtiments communaux de la ville d'Orsay, attribué à la société SCHNEIDER ET CIE. Le montant forfaitaire annuel est de 3 070 € HT dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 20 000 € HT dans le cadre du poste 2 (maintenance curative)
22-déc	17-291	Adoption du marché n°2017-23 relatif au contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire des sites de la restauration scolaire et municipale, de la petite enfance et des résidences pour personnes âgées, attribué à la société ABIOLAB-ASPOSAN. Le montant forfaitaire annuel est de 4 403 € HT pour la ville et de 1 190 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 1 (contrôles annuels) et avec un maximum annuel de 3 000 € HT pour la ville et de 1 000 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2 (prestations supplémentaires)
22-déc	17-292	Adoption du marché n°2017-30 concernant la maintenance des équipements de production de froid, des matériels et équipements de cuisine et de laveries, attribué à la société FC2P. Le montant forfaitaire annuel est de 6 982,50 € HT pour la ville et de 1 425 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et de 14 080 € HT pour la ville et de 3 300 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2 (maintenance curative). Les fournitures sur bons de commandes seront rémunérées avec un maximum annuel de 15 000 € HT pour la ville et de 5 000 € HT pour le CCAS.
22-déc	17-293	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin intérieur, des vestiaires et du local MNS du stade nautique municipal au profit du Club Athlétique d'Orsay section natation pour l'organisation de la nuit de l'eau le samedi 17 mars 2018.
22-déc	17-294	Adoption du marché n°18 relatif à la maintenance préventive et curative des ascenseurs, monte-plats et tables élévatoires, attribué à la société OTIS. Le montant forfaitaire annuel est de 2 800 € HT pour la ville et de 3 410 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et de 20 000 € HT pour la ville et de 10 000 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2 (maintenance curative).

2018-01 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (MARCHES FORAINS)

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 8 abstentions (M. Bertiaux, M. Laumosne, M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Charoussset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** le principe de l'exploitation du service public des marchés d'approvisionnement dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme d'affermage.
- **Approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au maire, autorité responsable de la personne publique délégante, d'en négocier les conditions précises.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

2018-02 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, M. Roche, M. Charoussset, M. Bernert), 3 abstentions (M. Raphaël, Mme Danhiez, M. Redouane) :

- **Approuve** le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

2018-03 – JEUNESSE – TARIFICATION DES PHOTOCOPIES AUX USAGERS : PHOTOCOPIEUR DU SERVICE JEUNESSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs suivants :

Photocopies	Tarifs 2018 en €
A4 noir et blanc recto	0,20 €
A4 noir et blanc recto/verso	0,40 €
A3 noir et blanc recto	0,40 €
A3 noir et blanc recto/verso	0,80 €
A4 couleur recto	0,60 €
A4 couleur recto verso	1,20 €
Carte photocopies (40 photocopies A4 N/B)	5 €

Les photocopies en noir et blanc seront gratuites pour les personnes en recherche d'emploi et les étudiants. La gratuité s'appliquera à 6 feuilles maximum à chaque passage, dans le cadre d'une recherche d'emploi et d'études.

Le paiement des photocopies pourra se faire en numéraire ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Les recettes seront inscrites sur la régie du service Jeunesse n° RR 032 12.

- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} mars 2018.

2018-04 – RELATIONS INTERNATIONALES – MANDAT SPECIAL POUR PARTICIPER A UN SEMINAIRE DE L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF)

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 2 voix contre (M. Roche, M. Redouane), 2 abstentions (Mme Parvez, M. Charousset) :

- **Autorise** par mandat spécial la mission à METZ de Madame MORY du 22 au 23 mars 2018.
- **Autorise** le remboursement des frais engagés pour l'exécution du mandat spécial, sur présentation d'un état de frais.
- **Précise** que les sommes nécessaires à la prise en charge des frais liés au présent mandat spécial sont inscrites au chapitre 65 du budget 2018.

La séance est levée à 22 heures 50

Orsay, le 12 0 FEV 2018

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 12 0 FEV 2018